

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 839

5 avril 2008

SOMMAIRE

Abilia S.A.	40266	IM-Tech S.A.	40265
Alu-Plast S.à.r.l.	40227	Luxembourg International Consulting S.A.	40229
Aramis Properties S.à r.l.	40244	MH Germany Property X S.à r.l.	40271
A.S.B. S.A.	40238	Monticello S. à r.l.	40251
Atlas Investment Company 7 S.à r.l.	40272	Odyssée Jet S.A.	40244
Bombardier Luxembourg Finance S.A. ...	40230	Olgas S.A.	40226
Bombardier Luxembourg Investments S.A.	40230	Pack'Us International Enterprises S.A. ...	40229
Bombardier Luxembourg S.A.	40230	P. Corporate Markets S.A.	40227
Brenner Internationale Holz- und Späne- handels-gesellschaft mbH Zweigstelle Lu- xemburg	40226	Praetor Advisory Company	40267
Bulgarian Acquisition Company I S. à r.l.	40231	PRAETOR Management Company S.A.	40267
Capital One S.A.	40231	QLogic Luxembourg S.à r.l.	40259
Carat (Lux) SICAV	40227	REInvest German Properties II S.à.r.l. ...	40228
Caryos S.A.	40238	REInvest German Properties VIII S.à r.l.	40226
CIH S.à r.l.	40265	REInvest German Properties VII S.à r.l.	40266
C.I. International S.A.	40244	Retail Properties Investment Trust S.à r.l.	40232
Conan Investments S.A.	40228	Sant Topco Holdings I S.à r.l.	40271
CRG Liquidation Company	40250	SciCan Luxembourg S.à r.l.	40239
Etana S.à r.l.	40232	SciCan Luxembourg S.à r.l.	40226
Finiper International S.A.	40250	SF Carrelages S.à r.l.	40231
Fondal Investissement S.A.	40228	Skilled Benelux S.A.	40227
Fondal Investissement S.A.	40228	Skilled Benelux S.A.	40231
Fondal S.A.	40229	STIN Luxembourg SA	40237
FS Invest II S.à.r.l.	40239	Suhail S.à r.l.	40272
Global Insurance & Reinsurance Consul- tants (G.I.R.C.) S.A.	40229	Syrtext Investments S.A.	40266
Hold the Balance Luxembourg S.à r.l.	40243	Tolexi Invest Corp. S.A.	40238
I.B. International S.A.	40265		

Brenner Internationale Holz- und Spänehandelsgesellschaft mbH Zweigstelle Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9764 Marnach, 19, rue du Marbourg.
R.C.S. Luxembourg B 53.695.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036707/801062/13.

Enregistré à Diekirch, le 29 février 2008, réf. DSO-CN00289. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080039392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

SciCan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.150,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 123.890.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036746/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02542. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

REInvest German Properties VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 120.964.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036748/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02537. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Olgas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 55.834.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

OLGAS S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008036653/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02054. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

P. Corporate Markets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 76.209.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société anonyme de droit luxembourgeois P. CORPORATE MARKET S.A. enregistrée sous le numéro de Registre de Commerce B 76.209 n'est pas transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Le siège de la société est situé au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL

Signatures

Référence de publication: 2008036765/1023/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Alu-Plast S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 89.962.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036766/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03912. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Skilled Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 112.565.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036768/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08249. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Carat (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 73.244.

Die Bilanz zum 30. September 2007 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2007 abgelaufene Geschäftsjahr wurden einregistriert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für CARAT (LUX) SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2008036774/1367/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02639. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

REInvest German Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.591.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036754/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02527. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Conan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 72.798.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008036776/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02576. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Fondal Investissement S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 72.739.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008036775/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02355. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Fondal Investissement S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 72.739.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008036778/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02354. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pack'Us International Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 85.772.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008036777/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02561. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Global Insurance & Reinsurance Consultants (G.I.R.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

R.C.S. Luxembourg B 82.611.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036773/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08273. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Fondal S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 66.969.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008036779/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02351. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Luxembourg International Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 40.312.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

POUR LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008036839/536/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00747. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Bombardier Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.988.

Extraits des résolutions prises en date du 21 janvier 2008

En date du 21 janvier 2008, le Conseil d'Administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social de la Société du 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, rétroactivement avec effet au 1^{er} juillet 2007.

- de modifier l'adresse du commissaire ERNST&YOUNG comme suit, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008036857/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02601. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Bombardier Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.989.

Extrait des résolutions prises en date du 21 janvier 2008

En date du 21 janvier 2008, le Conseil d'Administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social de la Société du 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach rétroactivement avec effet au 1^{er} juillet 2007.

- de modifier l'adresse du commissaire ERNST&YOUNG comme suit, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

BOMBARDIER LUXEMBOURG FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008036858/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02603. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Bombardier Luxembourg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.981.

Extraits des résolutions prises en date du 21 janvier 2008

En date du 21 janvier 2008, le Conseil d'Administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social de la Société du 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, rétroactivement avec effet au 1^{er} juillet 2007.

- de modifier l'adresse du commissaire ERNST&YOUNG comme suit, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008036859/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

SF Carrelages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfeld, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 113.838.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036835/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03891. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Bulgarian Acquisition Company I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.273.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour BULGARIAN ACQUISITION COMPANY I sàrl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008036838/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01904. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Capital One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.418.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036837/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00029. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Skilled Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.565.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036770/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00024. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Retail Properties Investment Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.464.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 31 janvier 2008

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 31 janvier 2008 que:

1. M. François Brouxel, Avocat à la cour, né le 16 septembre 1966, à Metz. France, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet à la date du 29 janvier 2008.

2. M. Bernd Günter A. Janietz, avocat, né le 26 juillet 1948 à Golslar, Allemagne, demeurant à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents, a été nommé gérant avec effet immédiat.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036482/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00768. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Etana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.156.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of February.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CAI STRATEGIC EUROPEAN REAL ESTATE LIMITED, having its registered office in Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Susanne Goldacker, Rechtsanwältin, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy hereto attached, the sole partner of ETANA S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 10th May 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 1453 of 12th July 2007.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole partner holds one hundred (100) shares in issue, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to eighty-nine thousand two hundred and fifty Euro (€ 89,250.-) by the issue of (i) one hundred ninety-four (194) new shares to be referred to in the articles of incorporation as «class A shares» of a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125.-) each, (ii) three hundred eighty-eight (388) new shares to be referred to in the articles of incorporation as «class B shares» of a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125.-) each and, (iii) thirty-two (32) new shares to be referred to in the articles of incorporation as «class C shares» of a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125.-) each, together with a concurrent redenomination of the one hundred (100) existing shares into thirty-three (33) «class A shares» and sixty-seven (67) «class B shares» and definition of the rights and obligations of the class A shares, class B shares and class C shares.

B. Subscription and payment of the shares to be issued by CAI STRATEGIC EUROPEAN REAL ESTATE LIMITED and consequential amendment of article 6 of the Company's articles of incorporation.

C. Amendment of article 16 of the Company's articles of incorporation.

D. Insertion of a new article 17 and renumbering of the current article 17 into article 18.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to eighty-nine thousand two hundred fifty Euro (€ 89,250.-) by the issue of (i) one hundred ninety-four (194) new shares to be denominated «class A shares» of a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125.-), (ii) three hundred

eighty-eight (388) new shares to be referred to in the articles of incorporation as «class B shares» of a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125.-) each, and (iii) thirty-two (32) new shares to be referred to in the articles of incorporation as «class C shares» of a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125.-) each, each to be subscribed and paid in full as follows:

(a) as to the 194 class A shares against conversion of an amount of twenty-four thousand two hundred and fifty Euro (€ 24,250.-) paid in by CAI STRATEGIC EUROPEAN REAL ESTATE LIMITED (CSERE) as share premium on 2nd August 2007;

(b) as to the 388 class B shares against conversion of an amount of forty eight thousand and five hundred Euro (€ 48,500.-) paid in by CSERE as share premium on 2nd August 2007; and

(c) as to the 32 class C shares in cash by CSERE for a total subscription amount of four thousand Euro (€ 4,000.-) to be allocated to the share capital.

The new class A shares, class B shares and class C shares referred to above have been subscribed and paid in full by the sole member.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to redenominate the one hundred (100) existing shares into thirty-three (33) class A shares and sixty-seven (67) class B shares. The sole partner further resolved to define the rights and the obligations of the issued class A shares, class B shares and class C shares as follows:

Article 6 shall be amended as follows:

« Art. 6.

6.1 The capital is set at eighty-nine thousand two hundred fifty Euro (€ 89,250.-) divided into two hundred and twenty seven (227) class A shares, four hundred and fifty-five (455) class B shares and thirty-two (32) class C shares of one hundred and twenty-five Euro (€ 125.-) each.

6.2 Each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) (and any instruments, notes, certificates or securities convertible into shares of such class) bears preferential financial rights to the Investment (and the underlying assets) made by the Company in relation with the issue of shares in such class. The classes of shares of the Company relate to the Investments as follows:

- Class A: TRI-TOWERS Investment.
- Class B: BCCS Investment.
- Class C: BCCS 2 Investment.

6.3 The sole manager or as the case may be the board of management shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares (and the related Investment) showing the proceeds received in respect of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular the relevant Investments and any income deriving therefrom) as well as any debt financing, convertible notes or loans if any in relation to such Investment.

6.4 The holder of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Investment Net Income of such class.

6.5 For the purposes of this article 6, the following terms shall have the following meaning:

BCCS Investment Means the investment by way of shares, loans or otherwise in the property registered in the Land Register of the Local Court of St. Georg, Hamburg, volume 52, folio 2015, registered as office property located in Hamburg, Süderstr. 75-79 (Büro-City-Center-Süd) with a total usable floor area of approx. 22,031 sqm and 336 parking spaces.

BCCS 2 Investment Means the investment by way of shares, loans or otherwise in the property registered in the Land Register of the Local Court of St. Georg, Hamburg, volume 52, folio 2117, registered as office property located in Hamburg, Süderstr. 73 (Büro-City-Center-Süd) with a total usable floor area of approx. 7,049 sqm and 93 parking spaces.

Class Means a class of shares issued by the Company with respect to a specific Investment;

Investment Means each investment made by the Company into real estate property either directly or indirectly through wholly owned subsidiaries or through joint venture companies or otherwise;

Investment Net Income Means any income derived from the Investment relating to a class of shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profits (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including prepayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the sole manager or the board of management) and the Company's non recoverable losses;

TRI-TOWERS Investment Means the investment by way of shares, loans or otherwise in the property registered in the Land Register of the Local Court of St. Georg, Hamburg, volume 44, folio 1787, registered as office and commercial

property located in Hamburg, Hammersbrook 90 with a total usable floor area of approx. 10,355 sqm and 111 parking spaces.

6.6 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179(2) of the law related to commercial companies as amended; in this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company shall have to be established inviting, and that the clauses related to shareholders meetings will not apply.»

Third resolution

It is resolved to amend article 16 of the Company's articles of incorporation by adding the following paragraphs:

«Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each class shall be the amount to which the class is entitled as per the relevant Investment. Each class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Investment to which the class relates:

a. First all debts and liabilities of the Company (regardless of Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the class of shares to which they belong (i.e. in relation with the relevant Investment for that class) or, if that is not possible, distributed rateably among all class of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

b. Thereafter the relevant amount of liabilities for each class of shares shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Investment of that class and any reserve funds attributable to such class. Assets not attributable to a specific class shall be divided pro rata among all classes of shares.

c. To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares which have a positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed rateably among the relevant holders of such class of shares.

Fourth resolution

It is resolved to insert a new article 17 and to renumber current article 17 into article 18. The new article 17 shall read as follows:

«The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in the relevant class by an extraordinary general meeting of shareholders resolving at the quorum and majority provided for the amendment of these articles of incorporation.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a class of shares, the sole manager or the board of management shall on the basis of interim accounts of the Company not older than 8 days and the internal accounts referred to in article 6 determine the Class Available Amount for the repurchased class while taking into account the overall situation of the Company.

The Class Available Amount shall be distributed rateably to the shareholders of the relevant class repurchased.

For the purposes of this article 17:

Class Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) relating to the Investment to which the relevant class of shares belongs to but (i) less the result, if positive, of any Investment Losses of that class (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves relating to the relevant Investment and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of incorporation determined on the basis of interim accounts of the Company.

Investment Losses Means any losses (including carried forward losses relating to the relevant Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Investment) and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses assessed fairly but irrevocably by the sole manager or the board of management) and the Company's non recoverable losses.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English followed by a German version and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendacht, am zwölften Tag des Monats Februar.

Erschien vor dem unterzeichnenden Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Grossherzogtum Luxemburg.

CAI STRATEGIC EUROPEAN REAL ESTATE LIMITED, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, hier vertreten durch Susanne Goldacker, Rechtsanwältin, mit Wohnsitz in Luxemburg, ermächtigt durch beigefügte Vollmacht, und alleiniger Gesellschafter der ETANA S.à.r.l. (die «Gesellschaft»), eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, gegründet durch Urkunde des Notars M^e Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, am 10. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1453 vom 12. Juli 2007.

Der Bevollmächtigte erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der alleinige Gesellschafter hält hundert (100) ausgegebene Anteile, so dass rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über welche Beschlüsse gefasst werden sollen, sind die folgenden:

A. Erhöhung des ausgegebenen Aktienkapitals von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) auf neunundachtzigtausendzweihundertfünfzig Euro (€ 89.500,-) durch Ausgabe von (i) hundertvierundneunzig (194) neuen Anteilen, auf welche in der Satzung als «Klasse A Anteile» Bezug genommen wird und die einen Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-) besitzen, (ii) dreihundertachtundachtzig (388) neuen Anteilen, auf welche in der Satzung als «Klasse B Anteile» Bezug genommen wird und die einen Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-) besitzen und (iii) zweiunddreissig (32) neuen Anteilen, auf welche in der Satzung als «Klasse C Anteile» Bezug genommen wird und die einen Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-) besitzen und Bestimmung der Rechte und Pflichten der Klasse A, Klasse B und Klasse C Anteile.

B. Zeichnung und Bezahlung der auszugebenden Anteile durch CAI STRATEGIC EUROPEAN REAL ESTATE LIMITED und infolgedessen Änderung des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft.

C. Abänderung des Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft.

D. Einfügung eines neuen Artikel 17 und neue Umnummerierung des derzeitigen Artikels 17 in Artikel 18.

Folgende Entscheidungen wurden durch den alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Es wird beschlossen, das Aktienkapital der Gesellschaft von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) auf neunundachtzigtausendzweihundertfünfzig Euro (€ 89.250,-) zu erhöhen durch Ausgabe von (i) hundertvierundneunzig (194) neuen Anteilen unter der Bezeichnung «Klasse A Anteile» mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-), (ii) dreihundertachtundachtzig (388) neuen Anteilen unter der Bezeichnung «Klasse B Anteile» mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-) und (iii) zweiunddreissig (32) neuen Anteilen unter der Bezeichnung «Klasse C Anteile» mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-), wie folgt gezeichnet und bezahlt wurden:

(a) bezüglich der 194 Klasse A Anteile gegen Umwandlung eines Betrags von vierundzwanzigtausendzweihundertfünfzig Euro (€ 24.250,-), am 2. August 2007 durch CAI STRATEGIC EUROPEAN REAL ESTATE LIMITED als Aktienagio gezahlt;

(b) bezüglich der 388 Klasse B Anteile gegen Umwandlung eines Betrags von achtundvierzigtausendfünfhundert Euro (€ 48.500,-), am 2. August 2007 durch CAI STRATEGIC EUROPEAN REAL ESTATE LIMITED als Aktienagio gezahlt; und

(c) bezüglich der 32 Klasse C Anteile gegen Bareinlage durch CAI STRATEGIC EUROPEAN REAL ESTATE LIMITED zum Gesamtzeichnungsbetrag von viertausend Euro (€ 4.000,-), welcher auf das Aktienkapital eingezeichnet wird.

Die obengenannten neuen Klasse A Anteile, Klasse B Anteile und Klasse C Anteile wurden vom alleinigen Gesellschafter gezeichnet und vollständig bezahlt.

Beweis über obige Bareinlage wird dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

Zweiter Beschluss

Als Ergebnis der vorherigen Kapitalerhöhung wird beschlossen, die existierenden einhundert (100) Anteile in dreiunddreissig (33) Klasse A Anteile und siebenundsechzig (67) Klasse B Anteile. Der alleinige Gesellschafter hat weiterhin beschlossen, die Rechte und Pflichten der Klasse E Anteile wie folgt festzusetzen:

Artikel 6 wird wie folgt abgeändert:

« Art. 6.

6.1 Das Aktienkapital wird auf neunundachtzigtausendzweihundertfünfzig Euro (€ 89.250,-) festgesetzt, unterteilt in (i) zweihundertsiebenundzwanzig (227) Klasse A Anteile, (ii) vierhundertfünfundfünfzig (455) Klasse B Anteile und (iii) zweiunddreissig (32) Klasse C Anteile mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-).

6.2 Jede Klasse von Anteilen (unabhängig vom Zeitpunkt der Ausgabe der Anteile innerhalb einer Klasse) (und alle Handelspapiere, Schuldscheine, Schuldverschreibungen oder Wertpapiere, die in Anteile einer solchen Klasse unwandelbar sind) verfügt über finanzielle Vorzugsrechte bezüglich der Investition (und der zugrunde liegenden Aktivmasse) der Gesellschaft, die im Zusammenhang mit der Ausgabe von Anteilen einer solchen Klasse steht. Die Klassen der Anteile der Gesellschaft stehen in Relation zu den Investitionen wie folgt:

- Klasse A Anteile: TRI-TOWERS Investition

- Klasse B: BCCS Investition
- Klasse C: BCCS 2 Investition

6.3 Der alleinige Gesellschafter oder gegebenenfalls die Geschäftsführung hält interne Konten für jede Anteilsklasse (und die jeweilige diesbezügliche Investition), welches die erzielten Erträge im Bezug auf die Anteile dieser Klasse sowie die Nutzung dieser Erträge (insbesondere die entsprechenden Investitionen und das daraus sich ergebende Einkommen) und jegliche Schuldenfinanzierung, eventuelle umwandelbare Schuldverschreibungen oder Darlehen im Bezug auf die entsprechende Investition.

6.4 Der Eigner einer bestimmten Anteilsklasse soll ein exklusives Anrecht auf das Nettoinvestitionseinkommen haben.

6.5 Für diesen Artikel 6 sollen folgende Begriffe folgende Bedeutung haben:

BCCS Investition bedeutet die Investition mittels Anteilen, Darlehen oder in anderer Form in Bezug auf das Grundeigentum, eingetragen im Grundbuch des Amtsgerichts von St. Georg, Hamburg, Band 52, Blatt 2015, eingetragen als Bürogebäude gelegen in Hamburg, Süderstr. 75-79 (Büro-City-Center-Süd) mit einer Gebrauchsgrundfläche von ungefähr 22,031 qm und 336 Parkplätzen.

BCCS 2 Investition bedeutet die Investition mittels Anteilen, Darlehen oder in anderer Form in Bezug auf das Grundeigentum, eingetragen im Grundbuch des Amtsgerichts von St. Georg, Hamburg, Band 52, Blatt 2117, eingetragen als Bürogebäude gelegen in Hamburg, Süderstr. 73 (Büro-City-Center-Süd) mit einer Gebrauchsgrundfläche von ungefähr 7,049 qm und 93 Parkplätzen.

Klasse bedeutet eine Klasse von Anteilen der Gesellschaft ausgegeben im Zusammenhang mit einer spezifischen Investition;

Investition bedeutet jede Investition im Immobilienbereich, die von der Gesellschaft gemacht wird, ob im Wege einer direkten oder indirekten Investition über eine hundertprozentige Tochtergesellschaft oder mittels einer Gemeinschaftsunternehmung, oder in irgendeiner anderen Form;

Investitionsnettoeinkommen bedeutet jedes Einkommen aus einer Investition im Zusammenhang mit einer Klasse und zwar der Nettobetrag aus einer ganzen oder nur teilweisen Verfügung über die betreffende Investition (Verfügung gleichbedeutend mit Übertragung oder Beiträge jeder Art) sowie Dividenden oder andere Ausschüttungen, Zinsen, Erträge, Rückzahlungen des Kapitals oder anderes Einkommen sowie Erträge bezüglich der betreffenden Investition und die Aktivmasse sowie von der Gesellschaft ausgeschüttete oder ihr zuzurechnende Rücklagen bezüglich der Ausgabe der entsprechenden Klasse von Anteilen wie z.B. Anteilsprämien oder vorgetragene Gewinne (bezüglich der entsprechenden Investition) abzüglich aller Kosten, Gebühren oder Ausgaben bezüglich der entsprechenden Investition (einschliesslich Vorauszahlungen von Schulden die zur Durchführung der entsprechenden Investition gemacht wurden), des pro rata - Anteils der Betriebskosten der Gesellschaft (angemessen aber unwiderruflich vom Geschäftsführer oder von der Geschäftsführung festgesetzt) und der unersetzlichen Verluste der Gesellschaft;

TRI-TOWERS Investition bedeutet die Investition mittels Anteilen, Darlehen oder in anderer Form in Bezug auf das Grundeigentum, eingetragen im Grundbuch des Amtsgerichts von St. Georg, Hamburg, Band 44, Blatt 1787, eingetragen als Bürogebäude gelegen in Hamburg, Hammersbrook 90 mit einer Gebrauchsgrundfläche von ungefähr 10,355 qm und 111 Parkplätzen.

6.6 Wenn und solange alle Anteile in der Hand eines Anteilseigners liegen, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heisst jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.»

Dritter Beschluss

Es wird beschlossen Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft abzuändern durch die Einführung folgender Absätze:

«Bei Auflösung der Gesellschaft, ist der Liquidationserlös jeder Klasse der Betrag, zu dem diese Klasse im Zusammenhang mit der entsprechenden Investition berechtigt ist. Jede Klasse ist zu einem Liquidationserlös berechtigt, der bezüglich der passenden Investition wie folgt bestimmt wird:

a. Zuerst werden alle Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft (ohne Rücksicht auf die Investition) bezahlt. Diese Schulden und Verbindlichkeiten werden der Klasse zugeschrieben, welcher sie angehören (beziehungsweise der entsprechenden Investition für diese Klasse) oder, falls eine solche Zuordnung nicht möglich ist, werden die Schulden und Verbindlichkeiten allen Klassen zugeschrieben im Verhältnis zum Aktienkapital verkörpert durch die Klassen.

b. Dann wird der entsprechende Betrag der Verbindlichkeiten jeder Klasse mit der Aktivmasse, einschliesslich insbesondere der jeweiligen Investition und die dieser Klasse zuzuschreibenden Rücklagen, derselben Klasse verrechnet. Aktivposten, die nicht einer bestimmten Klasse zugeschrieben werden können, werden pro rata den verschiedenen Klassen zugeschrieben.

c. Falls der so errechnete Betrag für eine Klasse negativ ausfallen sollte, ist diese Klasse zu keinem Liquidationserlös berechtigt. Der negative Betrag wird pro rata allen Klassen zugeteilt, soweit ein ausgleichfähiger positiver Betrag vorhanden ist. Der Überschuss in einer bestimmten Klasse wird pro rata den Anteilseignern der jeweiligen Klasse zugeteilt.»

Vierter Beschluss

Es wird beschlossen, einen neuen Artikel 17 in die Satzung der Gesellschaft einzuführen und den aktuellen Artikel 17 in Artikel 18 umzubenennen. Der neue Artikel 17 lautet wie folgt:

«Das Aktienkapital der Gesellschaft kann herabgesetzt werden durch die Annullierung von Anteilen, einschliesslich durch Annullierung einer oder mehrerer Klassen durch Rückkauf und durch Annullierung aller ausgegebenen Anteile in der entsprechenden Klasse(n) durch den Beschluss einer Ausserordentlichen Generalversammlung, für dessen Wirksamkeit die Anforderungen an Quorum und Mehrheiten entsprechend einer Entscheidung über eine Satzungsänderung gelten.

Im Falle einer Herabsetzung des Aktienkapitals durch den Rückkauf und die Annullierung einer Klasse von Anteilen, soll der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung, unter Berücksichtigung von Interimskonten der Gesellschaft, die nicht älter als 8 Tage sein dürfen, und der im Artikel 6 erwähnten Unterkonten, und unter Berücksichtigung der gesamten Lage der Gesellschaft, den «Verfügbaren Betrag für eine Klasse» hinsichtlich der jeweiligen zurückgekauften Klasse festsetzen.

Der Verfügbare Betrag für eine Klasse wird pro rata den Anteilhabern dieser zurückgekauften Klasse zugeteilt.

Zum Zwecke dieses Artikels 17:

Verfügbare Betrag für eine Klasse bedeutet der Gesamtbetrag des Nettogewinns der Gesellschaft (einschliesslich vorgetragene Gewinne) bezüglich der Investition auf welche sich die Klasse bezieht, vermindert um (i) das Saldo, falls positiv, von Investitionsverlusten der jeweiligen Klasse (einschliessend vorgetragene Verluste) als ein positiver Betrag ausgedrückt minus alle frei ausschüttbaren Anteilsprämien und andere frei ausschüttbaren Rücklagen bezüglich dieser Investition und (ii) den Betrag der per Gesetz oder Satzung vorgeschriebenen Rücklagen, festgesetzt auf Grund der Interimskonten der Gesellschaft.

Investitionsverluste bedeutet alle Verluste (einschliesslich vorgetragene Verluste bezüglich einer Investition) und alle Kosten oder Gebühren bezüglich dieser Investition (einschliesslich Vorauszahlung von Schulden, die zur Verwaltung der entsprechenden Investitionen gemacht wurden) und den pro rata Anteil an den Betriebskosten der Gesellschaft (angemessen aber unwiderruflich vom Geschäftsführer oder von der Geschäftsführung festgesetzt) und die unersetzlichen Verluste der Gesellschaft.»

Kosten

Der Betrag der von der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung zu tragenden Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, wird auf EUR 1.500,- geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worüber die vorliegende Urkunde an oben bezeichnetem Tag in Luxemburg niedergeschrieben wurde

Nach Verlesung des Dokuments in Anwesenheit der oben benannten Personen, unterzeichneten sie gemeinsam mit dem Notar vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: S. Goldacker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008. Relation: LAC/2008/6764. — Reçu 383,75 euros.

Le Receveur (gezeichnet): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 21. Februar 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008036079/211/306.

(080038353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

STIN Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 50.684.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 février 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur James Brashear a démissionné en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 août 2007;
- Monsieur Dean Bibb, Vice President Supplier Relations & Joint Ventures, avec adresse professionnelle à Brunswick House, 5, The Avenue, Hampton, Middlesex, TW12 3RN, Royaume-Uni, a été coopté en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 août 2007. Son élection définitive interviendra lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2008036486/275/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02149. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

A.S.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.298.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036825/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03907. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Caryos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 110.154.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 13 février 2008:

- Les mandats d'administrateurs de M. Echelard Sébastien, demeurant à B-Bruxelles et M. Veche Loic, demeurant à F-Nancy, sont reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

- Mme Jacques Claire, demeurant à 8, rue du Général Haxo, F-54000 Nancy, a été nommée commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, en remplacement de la société INTERAUDIT S.A. démissionnaire.

- M. Echelard Louis, demeurant à 31, rue d'Arvor, F-29400 Landivisian, a été nommé administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012, en remplacement de M. Charles Meyer démissionnaire.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Pour avis sincère et conforme

CARYOS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008036811/1261/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06684. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Tolexi Invest Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 113.284.

Extrait des résolutions adoptées en date du 5 février 2008, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

- La démission de M. Christophe Antinori, avec effet au 5 février 2008, de son mandat d'Administrateur de la société a été acceptée.

- M. Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 5 février 2008 jusqu'au 6 décembre 2011.

TOLEXI INVEST CORP S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008036796/1211/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

SciCan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.150,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.890.

—
EXTRAIT

Suite à la liquidation de la société ROPER INVESTMENTS Sàrl en date du 13 septembre 2007, l'associé unique de la société devient M. Arthur Zwingenberger.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2008036793/4170/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

FS Invest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.850.

—
In the year two thousand and seven on the twenty-third day of October,

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

FS INVEST S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) formed and existing under the laws of Luxembourg, registered in the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.851 having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, here represented by M^e Sabine Hinz by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the mandatory of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

FS INVEST S. à r.l. is the sole partner of FS INVEST II S. à r.l., having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on April 28, 2005, published in Memorial Recueil des Sociétés et Associations C on September 26, 2005, number 944. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary, on May, 9 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on October 1st, 2005, number 974, pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 29, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on November 17, 2005 number 1223 and pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 10, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on May 30, 2006, number 1053 (the «Company»).

- the share capital of the Company is fixed at 1,511,018,200.- DKK (one billion five hundred eleven million eighteen thousand two hundred Danish Krone) divided into 7,555,091 (seven million five hundred fifty five thousand ninety one) parts of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) each.

All this being declared, the appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

Agenda:

1) Decision to amend Article 7 of the articles of association by introducing as new paragraphs following the first paragraph an authorised capital and an authorisation for the board of managers to issue parts, to grant options for the

subscription of parts and to issue warrants within the limits of the authorised capital without reserving to existing participants a preferential right to subscribe for such parts or securities for a period of five years from the date of publication in the Mémorial C.

2) Further amendment of Article 7 to allow for the creation of a share premium reserve account and the repayment of any share premium by the managers

3) Amendment of Article 13 to allow for payment of interim dividends by the managers and payment of dividends on share premiums

4) Increase of the issued capital and subscription of parts by the existing participant FS INVEST S.à.r.l.

5) Amendment of Article 7 of the articles of association so as to reflect the proposed capital increase

Then, the sole participant takes the following resolutions:

First resolution

The participant decides to amend Article 7 of the articles of association by introducing as new paragraphs following the first paragraph an authorised capital and an authorisation for the board of managers to issue parts, to grant options for the subscription of parts and to issue warrants within the limits of the authorised capital without reserving to existing participants a preferential right to subscribe for such parts or securities for a period of five years from the date of publication in the Mémorial C of the present deed, as follows:

« **Art. 7. (second to sixth paragraph).** The authorised capital of the company is fixed at 3,000,000,000.- DKK (three billion Danish Krone) divided into 15,000,000 (fifteen million) parts of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) each.

During the period of five years from the date of the publication of the present deed, the board of managers is hereby authorised to issue parts and to grant options to subscribe for parts, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing participants a preferential right to subscribe to the parts to be issued).

When the managers effect an increase of capital in whole or in part they shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the managers are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

Within the five year period referred to and within the limit of the authorised capital, the board of managers is authorised to issue warrants to such persons and at such conversion prices and on such other terms and conditions as the board of managers shall consider from time to time to be in the best interest of the company and without reserving to existing participants a preferential right to subscribe for such warrants or the parts underlying such warrants.

The period or extent of such authority may be extended by the participants in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.»

Second resolution

The participant decides to further amend article 7 to introduce a provision regarding the creation of a share premium account and allowing the repayment of any share premium by the managers as follows:

« **Art. 7. (seventh to eighth paragraph).** All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its parts. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the board of managers.»

Third resolution

The participant decides to insert two paragraphs on article 13 to introduce a provision allowing allow for payment of interim dividends by the managers and payment of dividends on share premiums as follows:

« **Art. 13. (fourth and fifth paragraphs).** The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealized capital losses.»

Fourth resolution

The participant decides to increase the issued capital of the company by an amount of 35,000,000.- DKK (thirty five million Danish Krone) so as to raise it from its present amount of 1,511,018,200.- DKK (one billion five hundred eleven million eighteen thousand two hundred Danish Krone) to the amount of 1,546,018,200.- DKK (one billion five hundred forty six million eighteen thousand two hundred Danish Krone) by the issue of 175,000 (one hundred seventy five thou-

sand) new parts with a par value of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) each issued with a share premium of 800.- DKK (eight hundred Danish Krone) per part.

Subscription

Thereupon the sole shareholder FS INVEST S.à.r.l., described as above, here represented by M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal fully pays up the new parts by an amount of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) per part in cash. In addition, an amount of 140,000,000 (one hundred forty million Danish Krone) is allocated to the share premium reserve. As a result the total amount of 175,000,000.- DKK (one hundred seventy five million Danish Krone) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of Article 7 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

« **Art. 7. (first paragraph).** The capital of the company is fixed at 1,546,018,200.- DKK (one billion five hundred forty six million eighteen thousand two hundred Danish Krone) divided into 7,730,091 (seven million seven hundred thirty thousand ninety one) parts of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) each.»

Valuation

For the tax registration purposes, the capital increase and share premium is estimated at EUR 23,475,501.- (exchange rate (median price) on October 23, 2007: DKK 1.- = EUR 0.13415).

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two hundred forty-one thousand six hundred euros (€ 241,600.-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by their her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

FS INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 107.851 avec siège social au 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, ici représenté par M^e Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

FS INVEST S.à r.l est la seule et unique associée de FS INVEST II S. à r.l., avec siège social au 9-11, Grand Rue, L - 1661 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 28 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 26 septembre 2005, numéro 944. Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant, du 9 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1^{er} octobre 2005, numéro 974, par un acte du notaire instrumentant du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 novembre 2005, numéro 1223, par un acte du notaire instrumentant du 10 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 mai 2006, numéro 1053 (la «Société»);

Le capital social de la Société est fixé à 1.511.018.200.- DKK (un milliard cinq cent onze millions dix huit mille deux cents couronnes danoises) divisé en 7.555.091 (sept millions cinq cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-onze) parts sociales de deux cents couronnes danoises (DKK 200,-) chacune.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Ordre du jour:

1) Décision d'amender l'Article 7 des Statuts par l'introduction de nouveaux alinéas à la suite du premier alinéa prévoyant un capital autorisé et une autorisation pour le conseil de gérance d'émettre des parts, d'accorder des options pour la souscription de parts et d'émettre des bons de souscription dans les limites du capital autorisé sans réserver aux

associés existants un droit préférentiel de souscription à de telles parts ou de tels titres pour une période de cinq ans à compter de la date de publication dans le Mémorial C.

2) Amendement additionnel de l'Article 7 des Statuts pour permettre la création d'une compte de réserve pour la prime d'émission et le re-paiement de la prime d'émission par les gérants

3) Amendement de l'Article 13 des Statuts pour permettre le paiement des dividendes intérimaires et le paiement des dividendes sur les primes d'émission

4) Augmentation du capital souscrit et souscription des parts nouvelles par l'associé existante FS INVEST S.à.r.l.

5) Amendement de l'Article 7 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital proposée

Ensuite le seul associé prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'amender l'Article 7 des statuts par l'introduction de nouveaux alinéas suivant le premier alinéa prévoyant un capital autorisé et une autorisation pour le conseil de gérance en vue d'émettre des parts sociales, d'accorder des options pour la souscription des parts et d'émettre des bons de souscription dans les limites du capital autorisé sans réserver aux associés existants un droit préférentiel de souscrire à de telles parts ou de tels titres pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication au Mémorial C du présent acte, comme ci-après:

« **Art. 7. (deuxième à sixième alinéa).** Le capital autorisé de la société est fixé à 3.000.000.000,- DKK (trois milliard couronnes danoises) divisé en 15.000.000 (quinze millions) parts sociales de 200,- DKK (deux cents couronnes danoises) chacune.

Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication du présent acte, le conseil de gérance est autorisé par la présente à émettre des parts sociales et à accorder des options pour souscrire des parts aux personnes et aux conditions qu'il jugera adéquates (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux associés existants en vue de la souscription aux parts à émettre).

Lorsque les gérants effectuent une augmentation de capital, en entier ou en partie, ils seront tenus de prendre les mesures nécessaires pour amender cet article afin d'enregistrer le changement, et les gérants sont autorisés à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de tels amendements conformément aux exigences légales.

Dans le délai de cinq ans prévu par le présent article et le respect des limites relatives au capital autorisé, le conseil de gérance est autorisé à émettre des bons de souscription aux personnes, aux prix de conversion et aux conditions générales que le conseil de gérance jugera servir au mieux les intérêts de la société et sans réserver aux associés existants un droit préférentiel de souscrire de tels bons de souscription ou les parts sociales sous-jacentes à de tels bons de souscription.

La période ou l'étendue de cette faculté peut être prorogée ou accrue par les associés en assemblée générale de temps en temps de la manière requise pour l'amendement de ces statuts.»

Deuxième résolution

L'associé décide d'amender aussi l'Article 7 pour prévoir la création d'un compte de réserve pour la prime d'émission et le re-paiement de la prime d'émission par les gérants comme suit:

« **Art. 7. (septième au huitième paragraphe).** L'émission des parts de chaque catégorie peut être assortie d'une prime d'émission.

Le conseil de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le conseil de gérance.»

Troisième résolution

L'associé décide d'insérer deux paragraphes dans l'Article 13 des Statuts pour prévoir le paiement des dividendes intérimaires et le paiement des dividendes sur les primes d'émission comme suit:

« **Art. 13. (quatrième et cinquième paragraphes).** Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, sous réserve des seules deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard trente jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.»

Quatrième résolution

L'associé décide d'augmenter le capital émis de la Société à concurrence d'un montant de 35.000.000,- DKK (trente-cinq millions couronnes danoises) en vue de le porter de son montant actuel de 1.511.018.200,- DKK (un milliard cinq

cent onze millions dix-huit mille deux cents couronnes danoises) à 1.546.018.200,- DKK (un milliard cinq cent quarante six millions dix-huit mille deux cents couronnes danoises) par l'émission de 175.000 (cent soixante quinze mille) parts nouvelles d'une valeur nominale de 200,- DKK (deux cents couronnes danoises) chacune ensemble avec une prime d'émission de 800,- DKK (huit cents couronnes danoises) chacune.

Souscription

Ensuite, l'associée unique, prénommée, représentée par Maître Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé, souscrit et libère entièrement les nouvelles parts pour la valeur nominale de 200,- DKK (deux cents couronnes danoises) par part en numéraire. De plus, un montant de 140.000.000,- DKK (cent quarante millions couronnes danoises) est affecté à la prime d'émission. Par conséquent, le montant total de 175.000.000,- DKK (cent soixante quinze millions couronnes danoises) est dès à présent à la disposition de la société comme il a été certifié par le notaire exécutant le présent acte.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions mentionnées plus haut, l'alinéa premier de l'Article 7 des Statuts est amendé et s'énonce à présent comme suit:

« **Art. 7. (premier paragraphe).** Le capital de la société est fixé à 1.546.018.200,- DKK (un milliard cinq cent quarante six millions dix-huit mille deux cents couronnes danoises) divisé en 7.730.091 (sept millions sept cent trente mille quatre-vingt onze) parts sociales de 200,- DKK (deux cents couronnes danoises) chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital et la prime d'émission sont évalués à EUR 23.475.501,- (taux de change (median price) du 23 octobre 2007: DKK 1,- = EUR 0,13415).

Coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à deux cent quarante et un mille six cents euros (€ 241.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de cette même personne en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Hinz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007. LAC/2007/33307. — Reçu 234.748,08 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 novembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008036864/202/234.

(080038830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Hold the Balance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 90.965.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 février 2008

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Ronald Weber, né le 2 août 1953 à Maastricht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

3. Le siège social de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Luxembourg, le 27 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *HOLD THE BALANCE LUXEMBOURG S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008036886/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02044. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080038659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Odyssée Jet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 40, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 118.740.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 1^{er} février 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au no. 40, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008036895/1051/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02649. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080038964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

C.I. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.391.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 29 février 2008 que le siège social de la société est transféré du 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg vers le 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008036906/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02793. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080039186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Aramis Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.116.

—
In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ARAMIS PROPERTIES S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.116 (the Company) incorporated on 17 April 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing

in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1413 of 10 July 2007.

There appeared:

1. SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 117.239; hereby represented by Mr Udo Hesemann, manager, professionally residing at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, and

2. CORESTATE INVESTMENTS 1 & CO SENC, a Luxembourg partnership (société en nom collectif) with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.289; hereby represented by Mr Udo Hesemann, manager, professionally residing at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 19 December 2007, which will be attached, signed ne varietur, to the present deed.

The appearing parties referred to under items 1. and 2. above are hereafter collectively referred to as the Shareholders, and each as a Shareholder.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 25.-, in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to an amount of EUR 12,525.- (twelve thousand five hundred and twenty-five Euro) by way of the creation and issuance of one share of the Company with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and together with an aggregate share premium of EUR 9,999,975.- (nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy five Euro);

3. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item 2. above by way of conversion of a receivable held by SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. in an amount of EUR 10,000,000.- (ten million Euro) to the Company into share capital of the Company;

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company (the Articles);

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in item 3. above;

6. Amendment of article 10 of the Articles; and

7. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice. The Shareholders represented at the Meeting consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25.- (twenty-five Euro), in order to increase the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty five Euro) each, to an amount of EUR 12,525.- (twelve thousand five hundred and twenty-five Euro) by way of the creation and issuance of one share of the Company with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and together with an aggregate share premium of EUR 9,999,975.- (nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy-five Euro), and the Shareholders hereby issues such new share (the New Share).

Third resolution

The Shareholders accept the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. declares to (i) subscribe to one share to the increase of the share capital of the Company and (ii) fully pay up such New Share by way of conversion of a receivable held by itself in an amount of EUR 10,000,000.- (ten million Euro) (the Conversion Amount).

The above Conversion Amount, in an aggregate net amount of EUR 10,000,000.- (ten million Euro) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 25.- (twenty-five) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) the remaining balance in an amount of EUR 9,999,975.- (nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy five Euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The contribution in kind has been valued by SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. and the Company, who, in turn confirm in a certificate the free transferability of the receivable and that the receivable is certain, liquid and immediately payable. Such certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

As a result of the above capital increase, the Shareholder records that the shareholdings in the Company after the capital increase are as follows:

Name and address of the Shareholders	Number of shares
SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l.	475
CORESTATE INVESTMENTS 1 & CO. SENC	26
Total number of shares:	501

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred and twenty-five Euros (12,525.- EUR), represented by five hundred (501) sharequotas of twenty-five euros (25.- EUR) each».

Fifth resolution

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by the Shareholders and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Meeting furthermore resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to see to any formalities in connection with the issuance of shares of the Company to the Shareholder with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 10 of the articles of association of the Company so that article 10 shall henceforth read as follows:

« **Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately four thousand three hundred euro (4,300.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ARAMIS PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.697 (la Société). La Société a été constituée le 17 avril 2007 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 10 juillet 2007 sous le numéro 1413.

Ont comparu:

(1) SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.239, ici représentée par M. Udo Hesemann, gérant, de résidence professionnelle au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, and

(2) CORESTATE INVESTMENTS 1 & CO SENC, une société en nom collectif de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.289, ici représentée par M. Udo Hesemann, gérant, de résidence professionnelle au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 décembre 2007,

(les Associés).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt cinq Euro) chacune, à un montant de 12.525,- EUR (douze mille cinq cent vingt-cinq Euros), par voie de l'émission d'une part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune et ensemble avec une prime d'émission de 9.999.975,- EUR (neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros);
3. Souscription et paiement en numéraire de l'augmentation du capital social mentionné au point 2. ci-dessus par le biais de la conversion d'une créance de SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. d'un montant de 10.000.000,- EUR (dix millions Euros);
4. Modification consécutive de l'article 6 des Statuts;
5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'émission de la nouvelle part sociale telle que mentionnée au point 2. ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes);
6. Modification de l'article 10 des Statuts; et
7. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur ont été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euro) chacune, à un montant de 12.525,- EUR (douze mille cinq cent vingt-cinq Euros), par voie de l'émission d'une part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune et ensemble avec une prime d'émission de 9.999.975,- EUR (neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros) et les Associés émettent cette nouvelle part sociale (la Nouvelle Part Sociale).

Troisième résolution

Les Associés décident en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. déclare (i) souscrire à une part sociale à l'augmentation du capital social de la Société et (ii) libérer et payer cette Nouvelle Part Sociale par le biais réalisé par la conversion d'une créance de SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. d'un montant de 10.000.000,- EUR (dix millions Euros) (l'Apport):

Ledit Apport d'un montant total de 10.000.000,- EUR (dix millions Euros) devra être attribué comme suit:

- (i) un montant de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) le solde de 9.999.975,- EUR (neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé décide d'acter que l'actionnariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

Nom et adresse des Associés	Nombre de parts sociales
SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l.	475
CORESTATE INVESTMENTS 1 & CO. SENC	<u>26</u>
Total de parts sociales:	501

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq (12.525,- EUR) représenté par cinq cent une (501) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par les Associés et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

L'Assemblée décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission de parts sociales de la Société à IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l. auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et plus généralement, d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de la troisième et de la quatrième résolution.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des Statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.»

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à quatre mille trois cents euros (4.300,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette mêmes partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: U. Hesemann, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43707. — Reçu 100.000 euros.

Pr. Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008036887/5770/304.

(080038841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

CRG Liquidation Company, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 27.489.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La liquidation de la Société décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 1^{er} août 2007 a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue sous seing privé en date du 1^{er} août 2007.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pour une période de cinq années au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour CRG LIQUIDATION COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2008036842/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00860. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Finiper International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.563.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINIPER INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008036840/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02402. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Monticello S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 70.000,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 136.842.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-eighth of January.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

BLG EUROPE HOLDINGS LLC, an American Limited Liability Company, with its registered office at 4425 Ponce de Leon Boulevard, Coral Gables, Florida 33146, USA, here represented by Mrs Corinne Peyron, residing professionally in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated January 24th, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name MONTICELLO S. à r. l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at seventy thousand Euro (EUR 70,000.-) represented by two thousand eight hundred (2,800) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, such manager will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (the «Board of Managers»).

8.2 If the Company is managed by more than one manager, the Board of Managers shall be composed of Class A managers (hereafter each a «Class A Manager») and Class B managers (hereafter each a «Class B Manager»).

8.3 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers or one Class A Manager together with one Class B Manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers or one Class A Manager together with one Class B Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1 October and ends on the 30 September of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30 September 2008.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
BLG EUROPE HOLDINGS LLC	2,800
Total:	2,800

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of seventy thousand Euro (EUR 70,000.-) corresponding to a share capital of seventy thousand Euro (EUR 70,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, BLG EUROPE HOLDINGS LLC, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Evelyn J. Lominac-Carrigan, born on 2 February 1959 in Cincinnati, Ohio, United States of America, residing professionally at 4425 Ponce De Leon Blvd., Coral Gables, FL 33146, United States of America, in her capacity as Class A Manager;

- Marvin Andrew Williams, born on 30 September 1971 in St. Andrews, Jamaica, residing professionally at 4425 Ponce De Leon Blvd., Coral Gables, FL 33146, United States of America, in his capacity as Class A Manager;

- Nathalie Joëlle Fabienne Gautier, born on 20 February 1970 in Jarny, France, residing professionally at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in her capacity as Class B Manager; and

- Henri Grisius, born on 1 June 1944 in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in his capacity as Class B Manager.

2) The Company shall have its registered office at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Martin Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BLG EUROPE HOLDINGS LLC, une société à responsabilité limitée (Limited Liability Company) américaine, ayant son siège social au 4425, Ponce de Leon Boulevard, Coral Gables, Florida 33146, USA, ici représentée par Madame Corinne Peyron, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 janvier 20008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MONTICELLO S. à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts ou participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante; et

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à soixante-dix mille Euro (EUR 70.000,-) représenté par deux mille huit cents (2.800) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR 25,-) (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts Sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, un tel gérant est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Si la Société est gérée par plus d'un gérant, le Conseil de Gérance sera composé de gérants de Classe A (ci-après chacun dénommés «Gérant de Classe A») et de gérants de Classe B (ci-après chacun dénommés «Gérant de Classe B»).

8.3 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou un Gérant de Classe A ensemble avec un Gérant de Classe B peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou un Gérant de Classe A ensemble avec un Gérant de Classe B détermine(nt) les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. Assemblée générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que de ces Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2008.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts Sociales
BLG EUROPE HOLDINGS LLC	2.800
Total:	2.800

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de soixante-dix mille Euro (EUR 70.000,-) correspondant à un capital de soixante-dix mille Euro (EUR 70.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, BLG EUROPE HOLDINGS LLC, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Evelyn J. Lominac-Carrigan, né le 2 février 1959 à Cincinnati, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 4425 Ponce De Leon Blvd., Coral Gables, FL 33146, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de Classe A;
- Marvin Williams, né le 30 septembre 1971 à St. Andrews, Jamaïque, résidant professionnellement à 4425 Ponce De Leon Blvd., Coral Gables, FL 33146, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de Classe A;
- Nathalie Joëlle Fabienne Gautier, né le 20 février 1970 à Jarny, France, résidant professionnellement 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de Classe B; et
- Henri Grisius, né le 1^{er} juin 1944 à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de Classe B.

2- Le siège social de la Société est établi à 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Peyron, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, LAC/2008/4859. — Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008035811/5770/436.

(080038146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

QLogic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 58.648,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.527.

In the year two thousand and eight on the eleventh of January.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

QLGC, LTD, a limited company incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 5, Blanchardstown Corporate Park, IRL - 15 Dublin, registered with the Ireland Trade and Companies' Register under number 400594 (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 7 January 2008.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of QLogic LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B114.527, having a current share capital of EUR 12,500.- incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 3 February 2006 (the «Company»)

The Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed share capital of the Company by transferring from the share premium account of the Company to the share capital of the Company an amount of twenty-seven thousand five hundred two euro and fifty-six cent (EUR 27,502.56) so as to increase its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to forty thousand two euro and fifty-six cent (EUR 40,002.56) rounded to forty thousand euro represented by one thousand six hundred (1,600) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. The two euro and fifty-six cents are added to the legal reserve.

All the new shares are subscribed by the Sole Shareholder.

All the issued shares are fully paid up by the transfer from the share premium account of the Company to the share capital of the Company so that the transferred amount of twenty-seven thousand five hundred two euro and fifty-six cent (EUR 27,502.56) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder decides of the conversion of the share capital of the Company from the euro currency (EUR) into the US dollar currency (USD), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the EUROPEAN CENTRAL BANK (www.ecb.int) on 10 January 2008 at 2.15 a.m. CET, according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of USD 1.4662 and to set the nominal value of each share to thirty-six US dollar and six hundred fifty-five cents (USD 36.655), so as to bring the capital of the Company from its current amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) represented by one thousand six hundred (1,600) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to fifty-eight thousand six hundred forty eight US dollars (USD 58,648.-) represented 1,600 shares with a par value of thirty-six US dollar and six hundred fifty-five cents (USD 36.655) each.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to fully restate the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company's purpose shall also include the granting of licences to manufacture, sell, market and maintain electronic products to other companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of QLogic LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at fifty-eight thousand six hundred forty-eight US dollars (USD 58,648.-) represented 1,600 shares with a par value of thirty-six US dollar and six hundred fifty-five cents (USD 36.655) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least two (2) A managers and at least one (1) B manager.

In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one (1) A manager and one (1) B manager. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of April and ends on the thirty-first of March.

Art. 21. Each year on the thirty-first of March, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Expenses

The fees for the present deed amount to approximately two thousand two hundred (2,200.-) euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

QLGC, LTD, une société de droit Irlandais, ayant son siège social à 5, Blanchardstown Corporate Park, IRL - 15 Dublin, enregistré avec le registre de commerce irlandais sous le numéro 400594 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 janvier 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de QLogic LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B114.527, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, en date du 3 février 2006 (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société en transférant de la prime d'émission de la Société au capital social de la Société un montant de vingt-sept mille cinq cent deux euro et cinquante six cents (EUR 27.502,56) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de quarante mille deux euros et cinquante-six cents (EUR 40.002,56) arrondi à quarante mille euros représenté par mille six cent (1.600) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune. Les deux euros et cinquante-six cents vont être ajoutés à la réserve légale.

L'intégralité des nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique.

L'intégralité des parts sociales sont payées par le transfert de la prime d'émission de la Société au capital social de la Société de sorte que le montant de vingt-sept mille cinq cent deux euros et cinquante six cents (EUR 27.502,56) est mis à la disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de la Société de l'euro (EUR) au dollar US (USD), sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE (www.ecb.int), le 10 janvier 2007 à 2.15 heures CET, selon lequel un euro (EUR 1) correspond à USD 1,4662, et de fixer la valeur nominal de chaque action à trente-six dollar US et six cinquante-cinq cent (USD 36,655), afin de convertir le capital de la Société de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par mille six cents (1.600) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, en cinquante-huit mille six cent quarante-huit dollars US (USD 58.648,-), représenté par mille six cent (1.600) parts sociales d'une valeur trente-six dollar US et six cent cinquante-cinq cent (USD 36,655) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique décide la refonte complète des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra également accorder des licences de produire, vendre, mettre sur le marché et entretenir des produits électroniques à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de QLogic LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à

l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinquante-huit mille six cent quarante-huit dollars US (USD 58.648,-), représenté par mille six cent (1.600) parts sociales d'une valeur trente-six dollars US et six cent cinquante-cinq cents (USD 36,655) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres peuvent être associés ou non. Le conseil de gérance sera composé d'au moins deux (2) gérants A et d'au moins un (1) gérant B. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année.

Art. 21. Chaque année au trente et un mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera distribué à l'associé unique ou, le cas échéant, partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille deux cents (2.200,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. B. Beauvoir-Planson, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, LAC/2008/2244. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008036074/5770/322.

(080037809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

CIH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.990.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 février 2008

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Jean Fell, expert comptable, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

3. Le mandat de Monsieur Ronald Boschetto, administrateur de sociétés, né à Wyoming (Etats-Unis), le 29 septembre 1951, demeurant à 33A, Heath Drive, Londres, NW3 7SB, Royaume-Uni comme gérant pour une durée indéterminée a été confirmé.

4. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CIH S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008036764/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02048. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

IM-Tech S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.391.

—
En date du 3 mars 2008, l'étude FRITSCH & GROZINGER, avocats à la Cour, sise à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, a dénoncé avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue le 23 mars 2004 avec la société IM-TECH S.A., R.C.S. Luxembourg B 76.391, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

D. Grozinger de Rosnay.

Référence de publication: 2008036780/323/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03206. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

I.B. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 88.035.

—
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 3 décembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Paolo Besana de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Paolo Besana, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2008.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Le Conseil d'Administration
D. Murari / S. De Meo
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008036749/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

REInvest German Properties VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.714.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036750/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02536. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Syrtext Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.446.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 juillet 1997, acte publié au Mémorial C n ° 641 du 18 novembre 1997. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n ° 236 du 5 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYRTEXT INVESTMENTS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008036441/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01971. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Abilia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.603.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008036417/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00235. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

**Praetor Advisory Company, Société Anonyme,
(anc. PRAETOR Management Company S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 99.245.

L'an deux mille huit, le onze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PRAETOR MANAGEMENT COMPANY S.A., (la «Société») ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro B 99.245, constituée suivant acte reçu le 11 février 2004, publié au Mémorial C numéro 392 du 10 avril 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Monsieur Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de PRAETOR MANAGEMENT COMPANY en PRAETOR ADVISORY COMPANY.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer l'objet social de la Société par l'objet social suivant:

«La Société a pour objet l'activité de conseil en investissement au bénéfice exclusif de la Sicav PRAETOR GLOBAL FUND, un fonds d'investissement luxembourgeois soumis aux dispositions de la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif; et ce conformément à l'article 72 (2) j) de la loi luxembourgeoise du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers.

A ce titre, la Société n'exercera en aucune manière une activité de professionnel du secteur financier, de conseiller en investissement ou de distributeur de parts d'organismes de placement collectif qui relèverait de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.»

Troisième résolution

L'assemblée décide une refonte complète des statuts de la Société comme suit:

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . La société est une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PRAETOR ADVISORY COMPANY, (ci-après «la Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu à l'intérieur de la ville de Luxembourg par une résolution du conseil d'administration.

La Société pourra établir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Art. 4. La Société a pour objet l'activité de conseil en investissement au bénéfice exclusif de la Sicav PRAETOR GLOBAL FUND, un fonds d'investissement luxembourgeois soumis aux dispositions de la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif; et ce conformément à l'article 72 (2) j) de la loi luxembourgeoise du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers.

A ce titre, la Société n'exercera en aucune manière une activité de professionnel du secteur financier, de conseiller en investissement ou de distributeur de parts d'organismes de placement collectif qui relèverait de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Titre II. Capital social - Actions - Participation aux bénéfiques et droit à l'actif social - Transfert des actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à € 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de € 100,- (cent euros) chacune, intégralement libérées.

Les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de € 100,- (cent euros) chacune sont divisées en 630 (six cent trente) actions ordinaires intégralement libérées («actions de catégorie A») et 620 (six cent vingt) actions à dividende prioritaire intégralement libérées («actions de catégorie B»).

Les actions sont et resteront sous la forme nominative.

Le capital autorisé de la Société est fixé à € 10.000.000,- (dix millions d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de € 100,- (cent euros) chacune, qui peuvent consister en actions de catégorie A ou B.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé pendant cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts.

La Société peut émettre des actions ordinaires («actions de catégorie A») et des actions à dividende prioritaire («actions de catégorie B»).

La Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Les actions sont librement cessibles. Le transfert des actions ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévues par l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Chaque action procure les droits suivants dans l'actif social et les bénéfices de la Société:

7.1 Les actions de catégorie B:

7.1.1 La proportion de l'actif social correspondant aux actions de catégorie B

7.1.2 Le dividende préférentiel B revenant aux actions de catégorie B, tel que défini à l'article 20 ci-après.

7.2 Les actions de catégorie A:

7.2.1 Droit à un dividende normal, proposé par le conseil d'administration pour les actionnaires d'actions de catégories A et basé sur la proportion du bénéfice net restant disponible excédant le dividende préférentiel des actions de catégorie B pour un quelconque des exercices financiers.

Chaque actionnaire de catégorie B pourra convertir ses actions en actions de catégorie A à sa libre convenance. Les actionnaires de catégorie B devront notifier cette demande de conversion par écrit adressée à la Société. La conversion ne sera effective que pour l'année sociale suivante. La Société devra recevoir la demande de conversion au plus tard un mois avant la fin de l'année sociale, c'est-à-dire au plus tard le 30 novembre de chaque année.

De telles conversions ne sont pas soumises à l'approbation des actionnaires de catégorie A.

Titre III. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 8. Chaque action de catégorie A ou B donne droit à une voix lors de toute assemblée générale des actionnaires.

Tous les actionnaires voteront comme une classe unique sauf en cas de modification des présents statuts, changeant ou abrogeant les droits respectifs d'une ou de plusieurs catégories d'actions. Les décisions concernant les droits d'une seule classe d'actions seront prises par l'assemblée des actionnaires où seulement les actionnaires de cette classe d'actions pourront voter.

Art. 9. L'assemblée générale des actionnaires devra être convoquée par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Les convocations à l'assemblée générale devront être adressées par câble, télex, télégramme, télécopie ou par e-mail et devront être considérées comme régulières si elles ont été effectuées tel que convenu.

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Chaque actionnaire pourra désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire pour le représenter aux assemblées des actionnaires.

Si toutes les classes d'actionnaires titulaires du droit de vote sont présentes ou représentées, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable si l'assemblée constate qu'elle a bien été informée de l'ordre du jour.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des actionnaires régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires des classes d'actions présentes ou représentées et autorisées à voter.

Art. 10. L'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société devra se tenir à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il pourra être indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois d'avril à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale a lieu le prochain jour ouvrable.

Art. 11. Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers des actionnaires, successeurs légaux ou héritiers ne sont autorisés à saisir des actifs ou documents de la Société.

Titre IV. Administration

Art. 12. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de leur assemblée générale annuelle pour une période d'une année et ils continueront d'être en exercice jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Au cas où un poste d'administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants, nommés par l'assemblée générale, pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, qui ratifiera cette nomination.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Le conseil d'administration pourra également choisir un(e) secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration devra être adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour laquelle la nature des circonstances d'urgence devra être mentionnée dans la convocation.

Toute convocation pourra être écartée par l'accord écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de chaque administrateur.

Tout administrateur pourra désigner un autre administrateur comme mandataire qui agira à sa place à toute réunion du conseil d'administration. Cette procuration pourra être donnée par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Le conseil d'administration pourra délibérer et prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Le conseil d'administration pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

Au cas où, lors d'une réunion, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura une voix prépondérante.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 15. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 16. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le conseil d'administration.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. Les opérations de la Société devront être contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise extérieurs indépendants. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des réviseurs d'entreprise pour une période d'une année et déterminera leur nombre et leur rémunération.

La durée des fonctions des réviseurs d'entreprises extérieurs indépendants prendra fin au terme de chaque assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires; ils pourront être réélus.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 20. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société sera affecté à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Chaque année, la Société devra payer les dividendes préférentiels attachés aux actions B comme suit:

- 4% de la valeur nominale des actions de la catégorie B en fonction des bénéfices nets disponibles, ou
- Si les bénéfices nets ne sont pas suffisants pour épuiser ce pourcentage de la valeur nominale par action ainsi calculé, les actionnaires de catégorie B recevront l'entièreté des bénéfices nets, ou
- S'il n'y a pas de bénéfice net, les actionnaires de catégorie B n'auront pas droit au dividende.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi et les présents statuts.

Art. 21. Les actions participeront au paiement de dividendes (intérimaires ou finaux selon le cas) dans l'ordre de priorité suivant:

21.1. Le montant du dividende préférentiel devra être payé intégralement aux actionnaires de catégorie B par imputation sur les dividendes intérimaires et/ou finaux, avant que tout paiement d'un dividende intérimaire ou final, selon le cas, ne soit effectué au profit des actionnaires de catégorie A.

21.2. Le montant du dividende, restant, après paiement du dividende préférentiel, attaché aux actions de catégorie B, pourra être payé aux actionnaires de catégorie A, par imputation sur tout dividende intérimaire et/ou final.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation devra être réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires, décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 23. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts devra être déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en français. Sur demande des mêmes comparants le texte français fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, Relation LAC/2008/6310. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie, conforme à l'original aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008036043/211/208.

(080038154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Sant Topco Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.064.120,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 129.451.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 25 janvier 2008 que:

- PEARL ASSURANCE PLC, ayant son siège social à The Pearl Centre, Lynch Wood, Peterborough, PE2 6FY, Royaume Uni, a transféré 22.480.286 parts sociales à UBERIOR EUROPE LIMITED, ayant son siège social à Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, Royaume-Uni, enregistrée auprès du «Companies House», Royaume-Uni, sous le numéro SC299325;

- LONDON LIFE LIMITED, ayant son siège social à The Pearl Centre, Lynch Wood, Peterborough, PE2 6FY, Royaume Uni, a transféré 7.493.429 parts sociales à Laura Elizabeth Allen, née le 17 juin 1988 à Londres, Royaume-Uni, domiciliée au 75 Park Road, Chiswick W4 3EY, Royaume-Uni;

- Matthew Charles Allen, domicilié au 75 Park Road, Chiswick W4 3EY, Royaume-Uni, a transféré 8.177.466 parts sociales à Simon John Charles Allen, né le 28 mars 1968 à Londres, Royaume-Uni, domicilié au 75 Park Road, W4 3EY Chiswick, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008036151/631/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02554. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

MH Germany Property X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.555.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 29 février 2008:

1. que la démission de M. Roeland Pels en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2008.
2. que la démission de M. Bart Zech en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2008.
3. que la démission de M. Frank Walenta en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2008.
4. que Mme Patricia Schon, avec adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été nommée nouvelle gérante B avec effet au 1^{er} mars 2008.
5. que M. Mark Weeden, avec adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 1^{er} mars 2008.
6. que Mme Laurence Quévy, avec adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été nommée nouvelle gérante B avec effet au 1^{er} mars 2008.
7. que le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2008.

Luxembourg, le 29 février 2008.

B. Zech.

Référence de publication: 2008036347/724/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Atlas Investment Company 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.242.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 5 mars 2008

1. L'actionnaire unique résout d'accepter la démission de son directeur, Mr. Horst Baumann date d'entrée en vigueur le 31 janvier 2008.

2. L'actionnaire unique résout de nommer Mr. Craig Zecca, né le 20 March 1967 à New York, New York, USA, ayant son adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg comme directeur de la Société date d'entrée en vigueur le 1^{er} mars 2008 pour une période se terminant à la date de la réunion annuelle générale des actionnaire devant être tenue en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATLAS INVESTMENT COMPANY 7 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008036189/8743/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03025. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Suhail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.562.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.013.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue au siège social en date du 29 février 2008

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des gérants suivants:

- M. Guy Harles, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, gérant A;
- M. Steven Glassman, ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center (9^e étage), NY-10080 New York (Etats-Unis d'Amérique), gérant A;
- M. Giuseppe Vagge, ayant son adresse professionnelle au 10 Via Gaetano Negri, 20120 Milan (Italie), gérant B;
- M. Eric Scussel, ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant B;

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008036506/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.
